Année 1646—Arrivée de 5 colons normands et un angevin aux Trois-Rivières, et discussion au sujet de la cession de la Seigneurerie du Cap de la Madeleine entre Mr de la Potherie et les Pères Jésuites.

Année 1647—Toujours les mauvais coups des Iroquois. Le 20 mai de cette année, un Huron est pris par eux à la rivière Faverel. Serait ce son squelette qui a été retrouvé sur notre terrain avec un poignard enfoncé dans le thorax?

Jacques Hertel, probablement à cause de ces dangers, abandonne son fief, de l'Arbre à la Croix, où il reprendra ses travaux plus tard vers 1652.

Année 1649-" Un document, que Mr l'abbé Tanguay a trouvé à Québec, fait voir que le projet de coloniser le Cap de la Madeleine, dont nous avons parlé en 1645, n'avait pas été abandonné par les Pères Jésuites, car il est constaté par cette pièce que le Père Buteux, supérieur des Trois-Rivières, revêtu des pouvoirs de M. l'abbé de la Madeleine, a concédé le 1 Juin 1649, des terres qui portent le nom de M. de la Madeleine sur le cap des Trois-Rivières, formant quatorze concessions de douze arpents de front (deux lieues en tout) et de vingt arpents de profondeur, à commencer à l'embouchure de la rivière Sorel? (comprends pas! ne serait-ce pas Faverel?) tirant en bas, savoir: Jean Gadan (mieux Houdan dit Gaillarbois), François Boivin, Claude Houssard, Jean Veron, Pierre Guillet, Mathurin Guillet, Etienne de la Fond, Mathurin Baillargeon, Pierre Boursier, Emery Cailleteau, Urbain Baudry, Jacques Aubuchon, Bertrand Fafard et Jean Aubuchon." (Chronique Trifluvienne page 98.)

Année 1651—Le 20 Mars 1651 concession du Cap de la Madeleine qui désormais gardera ce nom. "La délimitation de la Seigneurerie est précisée comme suit : "deux lieues le long du fleuve, depuis le Cap nommé des Trois-Rivières en descendant sur le grand fleuve jusqu'aux endroits où les dites deux lieues se pourront étendre, sur vingt lieues de profondeur du côté du Nord, y compris les bois, rivières et prairies qui sont sur ledit grand fleuve et sur les dites Trois-Rivières (Chr. Trifl. page